

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 15 juin 2026
à 19 HEURES



TABLEAU DE PRESENCES :

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent
Guy CONNAN			
Marie Christine BINOT		Donne procuration à Murielle TATARA VIVILLE	
Yannick CARMIGNAC			
Katia RABE			
Philippe DURANTI		Donne procuration à Yannick CARMIGNAC	
Marion LE FLEM			
Jacques LE HONSEC			
Anne LAZAREVITCH			
Pierre LE BARS			
Murielle TATARA-VIVILLE		Arrivée à 20h21	
Mauro Giuseppe LECCACORVI			
Viviane LE GOFF			
Sébastien LE MINOUX		Arrivé à 19h08	
Anthony ROBINARD			
Brigitte LE BAIL			

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des PV du 04 mai et du 05 juin 2026
2. Attribution des subventions communales 2026
3. Subvention course KBE
4. Travaux clocher église : Pose grillage
5. Participation frais scolarité Ecole St Joseph
6. Approbation du plan d'action (Prévention)
7. AMO urbanisme : Travail sur les OAP
8. Création d'une commission culturelle
9. Mobilier salle du conseil municipal
10. Acquisition véhicule Service technique (avec reprise véhicule)

Questions et Informations diverses

SECRETAIRE DE SEANCE : Marion LE FLEM

2026_06_15_01 OBJET : **Approbation du procès-verbal du 04 mai et 05 juin 2026**

M. le maire précise que la proposition de PV a été transmise par mail, à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 04 mai 2026

Vu le procès-verbal du 05 juin 2026

APPROUVE

les PV du conseil municipal du 04 mai et 05 juin 2026

VOTE : 12 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_02 OBJET : **Attribution des subventions communales 2026**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les diverses demandes de subventions communales au titre de l'année 2024. La commission des Finances s'est réunie le 1^{er} juin 2026 afin d'étudier chaque demande et elle soumet ses propositions à l'ensemble du Conseil Municipal.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, **à l'unanimité**

ASSOCIATIONS	Proposition Commission
F.N.A.C.A.	200 €
Don du sang	50 €
Les jardins des Ages	50 €
Entente du Trieux	1 800 €
Amicale Propriétaires et Chasseurs Ploëzal/Runan	700 €
Club nautique Pontrivien	35 €
Médaillés Militaires Px	55 €
Amicale anciens cols bleux	40 €
Association humanitaire du Trieux	50 €
ASL TENNIS Pontrieux	200 €
Comice Agricole - Canton de Pontrieux	435 €
Association Dep. Des secrétaires de mairies 22	30 €
BANQUE ALIMENTAIRE -GGP	841 €
PATG (Association Promouvoir et Agir en Trégor Goélo)	100 €
AS BEGARD - 1 Adhérent	35 €
PPA - Athlétisme Paimpol - 2 adhérents (12 et 18 ans)	70 €
Cirque en flotte + PLEUDANIEL - 4 Adhérents (2 enfants)	70 €
Solidarité paysanne	60 €
Leucémie espoir	50 €

Rêve de Clown	50 €
Asso Officiers Mariniers et veuves - PONTRIEUX	45 €
Familles Rurales du Trieux - 4 Adhérents (4 adultes)	70 €
Amicale Laïque	850 €
HANDBALL Paimpol	35 €
Ligue contre le cancer	50 €
Komzoù	50 €
Dojo Pro Dreger - 1 Adhérent (2006)	35 €
Stade Paimpolais FC - 1 Adhérent	35 €
Entente cycliste du pays de Paimpol - 3 Adhérents (2 enfants)	70 €
Restaurants du cœur	100 €
Roc'h n Bloc - 10 Adhérents (8 enfants et 2 adultes)	280 €
APAA	100 €
Secours Populaire	280 €
Coup de théâtre - 4 adhérents	140 €

VOTE une subvention de 35 € par élève domicilié sur Ploëzal pour toute pratique sportive (sauf pour le tennis et le foot)

VOTE une subvention de 30 € à chaque enfant domicilié à Ploëzal à l'occasion d'un voyage scolaire, pour les enfants de maternelle et primaire

VOTE une subvention de 60 € à chaque enfant domicilié à Ploëzal à l'occasion d'un voyage scolaire, cette subvention sera versée 1 seule fois durant l'enseignement secondaire (collège et lycée).

PRECISE que le montant des subventions sera imputé à l'article 65748 (M57) du budget de l'exercice en cours

VOTE : 13 POUR

Mme LE FLEM demande comment les familles sollicitent l'aide pour les voyages scolaires des enfants. Le maire répond, qu'il suffit d'adresser un courrier de demande accompagné de la facture acquittée et d'un RIB.

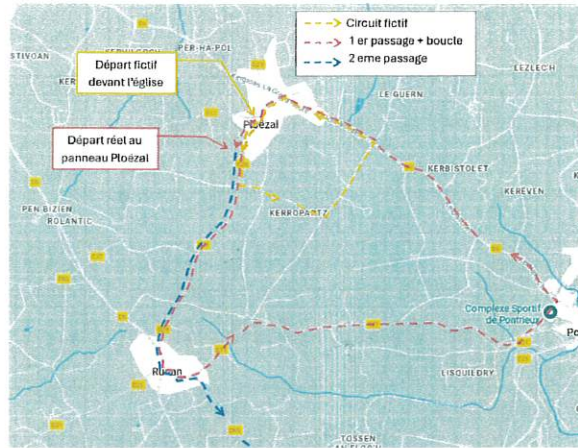
Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_03 OBJET : Participation course KBE 2026

Monsieur le maire informe les élus, que cette année, pour la 5eme fois, une course de vélo organisée par le Kreiz Breizh Handisports.

Rendez vous majeur du calendrier sportif Breton, le Kreiz Breizh féminin poursuit son développement et entend confirmer et renforcer les actions engagées des dernières années.

Le circuit :



Kreiz Breiz sollicite la commune pour le versement d'une participation, pour le bon fonctionnement des différentes courses de l'année 2026.

Après échanges et discussions, le conseil municipal à l'unanimité

FIXE une participation financière à Kreiz Breiz d'un montant de 4 000 euros

VOTE : 13 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_04 OBJET : **Travaux clocher église : Pose grillage**

Contexte : Lors des entretiens individuels de fin d'année, avec les agents du service technique, un problème se « sécurité » a été soulevé.



En effet, les agents doivent régulièrement nettoyer le terrasson, qui est à ce jour en mauvais état. Cette dégradation entraîne des soucis d'infiltration assez importante, qui abîme les menuiseries de l'église, notamment du clocher.

La présence des choucas et des pigeons est à l'origine de ces problèmes. La solution proposée, suite à l'audit campanaire réalisé par l'entreprise BODET, est de clôturer le clocher :

Afin de rassurer les agents qui entretiennent l'église, un audit campanaire a été effectuée par l'entreprise BODET. Cette Entreprise fait la maintenance des cloches sur la commune depuis déjà quelques années.

Cet audit fini par l'établissement **des travaux à prévoir (Avec priorités)** :

PRIORITÉS



- Réparer le **terrasson** d'étanchéité
- **Grillager les ouvertures** de la flèche
- Lors de l'utilisation d'une nacelle, s'approcher du cadran et nettoyer les végétaux.
- Mise à la norme NF C15-100 du **coffret électrique général**.
- Ajout de **commandes manuelles** dans le coffret électrique des cloches.
- Remplacement de la carte VX du **moteur de volée** non fonctionnel de la cloche **CL4**.
- Traitement fongicide et peinture anti-rouille **sur le mouton, ferrure, roue de sonnerie** de la cloche **CL1**.
- Remplacement du **mouton** de la cloche **CL3**.
- Remplacement des **battants** des cloches **CL1 et CL2**.
- Remplacement des **poutres, des planchers et des trappes** dégradés
- **Désolidarisation des poutres de base** des murs (agrandissement des niches)
- Remplacement des poutres d'assise et des poutres du beffroi + installation de patins antivibratoires sous les poutres d'assise.
- Restauration des **anses** et des **points de frappe** de la cloche **CL3**

Pour répondre au plus urgent, le terrasson, un devis de pose de grillage anti volatile a été proposé :

Travaux réalisés sur 2 journées par un technicien nacelle et un technicien cordiste pour des raisons de sécurité

PRESTATIONS/MATERIELS				
Code	Description	Qté	PU HT	Total HT
Prestation travail (cordiste - Nacelle)				
NCTR4351	MONTAGE INSTALLATION S/T	1,00	5 040,00	5 040,00
MCORDIST	MAIN D'OEUVRE CORDISTE CAMPANAIRE	2,00	950,00	1 900,00
Fournitures Grillages et fixations				
910GR004	BOITE 100 CHEVILLES 8X60	5,00	38,00	190,00
A90326	PLAQUETTE 40X40 FIX.GRILLAGE Pour fixation grillage	500,0	0,56	280,00
T06014	DISQUE A TRONCONNER Ø125X1.6	15,00	2,80	42,00
NCTR9201	PRODUIT SPECIAL TR	1,00	2 363,00	2 363,00
Logistique				
TRANSP_G	TRANSPORT SUR SITE CAMION GRUE Transport calculé au ml	1,00	580,00	580,00
MKMDEP	FRAIS DEPLACEMENT KM TR Prix forfaitaire	100,0	2,20	220,00

Remarques spécifiques :

Dans le contexte économique actuel, les matières premières dans leur ensemble étant des valeurs spéculatives et représentant une part importante de nos produits manufacturés, (cuivre pour câbles et paratonnerres – bronze cloches), nous vous informons ne pas pouvoir, maintenir les conditions tarifaires de nos offres, au-delà d'une durée de 4 semaines.

TOTAL HT	10 615,00 €
TVA 20%	2 123,00 €
TOTAL TTC	12 738,00 €

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise BODET pour la pose d'un grillage anti volatile, pour un montant HT de 10 615 euros

VOTE : 13 POUR

Mme LAZAREVITCH demande qui est la personne en charge de ce dossier. Le maire répond qu'il s'agit de M. Philippe DURANTI. Ce dernier précise que la priorité est la pose du grillage et ensuite le terrasson.

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_05 OBJET : **Participation frais scolarité Ecole St Joseph**

Mr le maire précise que la commune a reçu une demande de participation pour :

- L'école Saint Joseph de PONTRIEUX : les frais concernent 8 enfants en élémentaire

Mr le maire informe l'assemblée de la tarification faite par la préfecture : 1650 euros par élève de classe maternelle et 570 euros par élève de classe élémentaire.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

FIXE le montant de la participation pour un montant de 4 560 euros correspondant aux huit enfants, pour l'école Saint Joseph de PONTRIEUX.

VOTE : 13 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_06 OBJET : **Approbation du plan d'action (Prévention)**

Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant l'accompagnement du Centre de gestion des Cotes d'Armor,

M ; le maire rappelle à l'assemblée que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnelles, en étroite collaboration avec le service prévention du CDG22.

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.

Sa réalisation permet ainsi de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels, d'instaurer une communication sur ce sujet, de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens et d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**

VALIDE le plan d'actions annexé à la présente délibération

APPROUVE l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

VOTE : 13 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

2026_06_15_07 OBJET : AMO urbanisme : Travail sur les OAP

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre du PLUi, la commune dispose d'OAP (Orientations d'aménagements programmées)

Ces OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement.

Monsieur le maire propose de travailler avec un bureau d'étude (Cohésion Urbaine, Représenté par M. Benoit LAMBERT) permettant un accompagnement de stratégie urbaine.

M. le maire propose qu'une réunion de travail, permettant aux élus de mieux visualiser et apprécier les OAP de la commune soit organisé **le mercredi 17 juin, RDV au presbytère, à partir de 17h30**, pour mieux comprendre par la suite, les différents ateliers de travail proposé par M. LAMBERT

Cet accompagnement prendra forme de plusieurs ateliers (4) décliné comme ceci :

1ere réunion : Le 26 juin à 17h30

ATELIER N°1 - VISION DE PLOËZAL

Cet atelier de 2 heures, organisé en début de démarche, a pour objectif de libérer la parole des élus en les invitant à imaginer Ploëzal dans 30 ans, sans contrainte technique ou réglementaire. À travers des exercices collaboratifs (post-it, cartographie vierge), les participants définiront le profil des habitants futurs, leurs usages quotidiens (scolarité, mobilité, commerce, etc.) et leurs attentes en termes d'aménagement. L'idée est de capturer une vision spontanée et partagée, qui servira de base aux étapes suivantes. Aucun support technique (PLUi, SCoT) ne sera présenté lors de cette séance pour éviter d'influencer les échanges.

ATELIER N°2 - DÉAMBULATION

Cet atelier de 2 heures propose une immersion terrain pour confronter la vision prospective des élus à la réalité physique de la commune. En parcourant le bourg, les participants identifieront les opportunités (espaces sous-exploités, atouts paysagers) et les contraintes (friches, axes de circulation, risques). L'objectif est d'annoter collectivement une carte avec des observations concrètes, qui serviront de support aux ateliers suivants sur la programmation des secteurs d'OAP. Aucun cadre technique ne sera abordé lors de cette séance.

ATELIER N°3 - VISION vs RÉALITÉ

Cet atelier de 2 heures marque la transition entre la vision libre des élus et les réalités du territoire. Après une restitution des résultats des ateliers précédents, les participants découvriront les données socio-économiques locales et les cadres réglementaires (PLUi, SCoT). À travers un tableau collaboratif, ils confronteront leur vision initiale aux contraintes et opportunités pour identifier des pistes d'adaptation. L'objectif est de préparer le terrain pour la programmation concrète des OAP, en gardant à l'esprit les enjeux territoriaux.

ATELIER N°4 – PROGRAMMATION DES OAP

Cet atelier de 2 heures vise à traduire la vision ajustée des élus en orientations d'aménagement concrètes pour les 4 secteurs. En travaillant par zone, les participants définissent les typologies de logements, les équipements associés (commerces, écoles, mobilité) et les phasages prioritaires. L'objectif est de produire une feuille de route opérationnelle pour les OAP, alignée à la fois sur les aspirations locales et les exigences du PLUi et du SCoT.

RESTITUTION DE L'ÉTUDE

Cette séance de clôture permet de valider collectivement les résultats de la démarche. Les élus découvriront une synthèse visuelle des ateliers (vision 2050, cartes annotées, programmation des OAP) et une note méthodologique expliquant comment les OAP intègrent leur vision et le cadre réglementaire. L'objectif est de s'assurer de l'adhésion des élus avant la finalisation des livrables et leur transmission à la commune.

Le cout de cet accompagnement est de 8 100 euros HT

Réunion	600,00 €	5	3 000,00 €
Analyse socio-démographique	1 200,00 €	1	1 200,00 €
Analyse contextes réglementaires	300,00 €	1	300,00 €
Programmation OAP	1 200,00 €	3	3 600,00 €
H.T			8 100,00 €
TVA			1 620,00 €
T.T.C			9 720,00 €

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

ACCEPTE le devis présenté par Cohésion Urbaine pour travailler sur une stratégie pour un montant HT de 8 100 euros HT

VOTE : 13 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

M. le maire précise qu'une OAP est une ouverture à la construction. LA commune dispose à ce jour 2 hectares 30. Reste à savoir comment on les occupe ? Quel public on accueille ? taille de terrains ?...

Mme LAZAREVITCH s'interroge sur le PLUi2, le maire indique que le PLUi actuel doit subir quelques ajustements. En effet, il est assez drastique actuellement.

M.LECCACORVI demande s'il y a eu d'autres études avant, le maire répondit que oui.

Mme LAZAREVICH demande si c'est le 1ere fois que la commune va effectuer ce travail, le maire répondit oui, car il faut optimiser ces 2 hectares 30.

M. LE MINOUX demande si l'ensemble des OAP est communal. Le maire indique que la grande majorité est communale. Le terrain à coté de la future résidence ty ker étant à un particulier

2026_06_15_08 OBJET : **Création d'une commission culturelle**

Arrivée de Mme TATARA VIVILLE à 20h21

M. le maire propose la création d'une nouvelle commission, dédiée à la culture.

Désignation des membres de cette commission :

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-Président élu par celles-ci lors de leur première réunion

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, à l'unanimité

PROPOSE la création d'une commission culturelle

DESIGNE au sein de cette commission :

COMMISSION CULTURELLE : Anne LAZAREVITCH ; Jacques LE HONSEC ; Mauro Giuseppe LECCACORVI

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

Mme LAZAREVICH souligne que l'idée est d'utiliser la médiathèque, qui brasse du monde, pour aller plus loin, pour attirer le public qui n'y viens pas. Il est nécessaire de proposer autre chose que des livres. La médiathèque doit revenir la maison des associations

Mme LE BAIL demande pourquoi ne pas inviter les présidents d'association dans cette commission ?

Mme LAZAREVITCH informe qu'un podcast sera réalisé avec chaque président.

Mme LE BAIL souligne que la démarche peut paraître un doublon, avec quelque chose qui existe déjà

2026_06_15_09 OBJET : Mobilier salle du conseil municipal

M. le maire présente le devis réceptionné par BRS Bureautique.

Ce changement intervient, suite au déplacement du rétro projecteur de la salle du conseil. Il est nécessaire d'avoir une implantation en U, pour visionner les projections. Cela va, de ce fait, réduire le volume papier des différentes impressions réalisées pour les conseils, réunions commissions ...

A cela, s'ajoute également, l'intérêt, pas négligeable de la manipulation des tables. Pour chaque conseil, une manipulation a lieu, de même pour les mariages et ou autres manifestations dans cette salle du conseil. Le nouvel équipement propose des tables avec des roulettes, et qui se replie pour un meilleur stockage.



Le devis est d'un montant de 11 923.84 euros HT

Une option est proposée pour un voile de fond de table pour un montant total de 3 486.40 euros

Pour compléter, les stores occultants seront remplacés pour deux raisons :

- Avoir une meilleure obscurité pour la projection
- Réduire l'impact solaire sur la salle du conseil, atténuer les fortes chaleurs.

Deux devis ont été réceptionnés :

- Celui des ombre et lumière, pour un montant HT de 1 967.86 euros
- Celui de Prosolair, pour un montant de 1 022.12 euros

Les prestations et qualités sont identiques

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

VALIDE Le devis de l'entreprise BRS Bureautique **SANS l'option**, pour le remplacement des tables du conseil municipal

VALIDE Le devis de PROSOLAIR pour les stores de la salle du conseil, pour un montant de 1 022.21 euros

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 16 mai 2026

M. LECCACORVI demande ce que la commune va faire avec les anciennes tables de la salle du conseil.

Mme LE BAIL souligne que ces tables ne sont pas très jolies, Mme LE FLEM partage cet avis également. Mme LE BAIL demande si les luminaires de la salle du conseil peut être aussi remplacés ?

M. le maire indique que c'est à travailler pour embellir cette salle qui est aussi un lieu de cérémonie (mariage, baptême) et de réunions

2026_06_15_10 OBJET : **Acquisition véhicule Service technique (avec reprise véhicule)**

Monsieur le maire informe les élus, que suite à de nombreuses pannes, deux véhicules des services techniques sont peu fiables, de nombreuses réparations, régulières.

Le souhait de la collectivité, après concertation avec les collègues du service technique, était l'acquisition d'un camion benne, avec la possibilité d'une reprise des anciens véhicules, souvent défaillant.

Seul le garage de PLOUISY a su répondre favorablement à la demande de la collectivité

La proposition est la suivante :

Marque RENAULT Modèle MASTER - MASTER 2.3 DCI 110 cv BENNE Couleur BLANC Type VB0005 Année 2017 Energie GO Puissance 8 CO2 (G/Km) 0 V.I.N VF1VB000557322274 Immatriculation EM254MG Date 1ere MEC 16/05/2017 Premier propriétaire Non Kilométrage compteur (non garanti) 111950	Garantie contractuelle proposée Durée garantie : 6 mois. Prix HT Prix du véhicule 20 000.00 Options / Détail 60.20 Carte grise 527.76 TOTAL HT 20 587.96 TOTAL TVA 4 012.04 TOTAL TTC 24 600.00
--	--

Récapitulatif de la commande

MONTANT T.T.C. de la FACTURE	24 600.00
MONTANT de la REPRISE	-1 000.00
RESTE A PAYER T.T.C.	23 600.00



A ce jour le montant de la reprise est en cours de renégociation.

Après échange et délibérations,

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition du garage SARL GARAGE RIVOALLAN de Plouisy, pour l'acquisition d'un camion benne

APPROUVE la cession des véhicules CITROEN C15 et le Fourgon

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : 15 POUR

Certifié exécutoire par sa transmission en Préfecture le 30 mai 2026

Mme LE BAIL demande s'il n'est pas possible d'obtenir une garantie plus longue, 1 an au lieu de 6 mois ?

Mme LE FLEM répond qu'il doit s'agir d'une erreur car c'est souvent 1 an .

Ce point sera revu au moment de la signature du devis, par le service administratif.

Mme RABE demande s'il est aussi possible de négocier les frais de carte grise.

M. le maire indique qu'il en échangera auprès du prestataire, pour savoir ce qui est possible.

INFORMATIONS DIVERSES :

Tirage Jury ASSISES 2026

Le tirage des jurys d'assises aura lieu, cette année sur la commune de Runan, le mardi 16 juin à 9h.

Proposition d'accompagnement ERGONOMIE – Accueil de la mairie

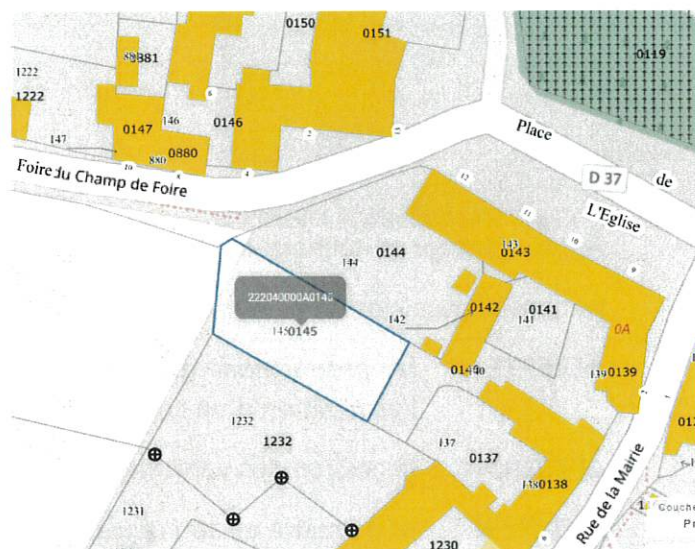
Suite au plan d'action et du travail réalisé par l'assistant de prévention mutualisé du CDG 22, une prestation « ergonomie » a été validée pour l'accueil de la mairie, les postes de travail Administratif.

Ce travail avec l'ergonome sera effectué vers septembre / octobre

Calendrier :

- Projection film années 50/60 à la médiathèque le mardi 23 juin 2026 à 18h45
- Commission du personnel à la rentrée de septembre – DIAG RH du CDG22

Création de deux parkings : l'un derrière de la mairie (Décaissement et empiérement) et l'autre derrière la résidence Ty ker.



Fin de séance à 21h45

Signatures :

<u>Le Maire, Guy CONNAN</u>	<u>La secrétaire, Marion LE FLEM</u>
	